Vie quotidienne : en France, on meurt parce qu'on est une femme

dimanche 30 juillet 2017, par LECOQ Titiou (Date de rédaction antérieure : 23 juin 2017).

On connaît tous cette statistique : une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint. Mais sa réalité est bien différente de ce que j'imaginais.

Sommaire

- Des femmes que l'on les (...)
- Qui et où ?
- Féminicide ?
- Fait divers ?

Parfois, germent des idées dérangées et/ou dérangeantes dans les esprits des journalistes. C'est ce qui a dû m'arriver l'an dernier, le soir où j'ai mis en place sur mon adresse mail une alerte Google sur les termes « femme + mort » et « femme + homicide » avec une récurrence quotidienne.

Ca veut dire que depuis des mois, tous les soirs, je reçois deux mails me faisant la liste des publications parues ce jour sur la partie de l'internet recensée par Google et contenant ces termes.

Au milieu des méandres marécageux de mon esprit, il y avait tout de même un objectif. Je cherchais à avoir un aperçu des décès de femmes commis par leurs proches, et principalement par leurs conjoints. (J'ai vu quelques cas de fils ayant tué leur mère mais très peu.) Je voulais mesurer l'ampleur du phénomène et constater par moi-même cette statisque qu'on connaît tous : une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint.

Le ministère (ou secrétariat d'État) publie des statistiques par année révolue [1]. Mais pour les années en cours, on est obligés de passer par la couverture en PQR : elle recoupe presque exactement les chiffres officiels. La PQR traite à peu près tous les cas de morts violentes, à tel point qu'on aboutit aussi à un décès tous les trois jours.

Mais j'ai découvert que cette statistique est en grande partie fausse. Pas le chiffre évidemment –malgré quelques variations selon les années, et les périodes de l'année. Ces derniers mois, j'ai pu constater des semaines au bilan très lourd. D'autres où il ne se passait rien sans que je parvienne à m'expliquer ces fluctuations. Il y a des moments de l'année plus meurtriers : les fêtes familiales notamment. Parfois, le conjoint choisit la date d'anniversaire de la victime.

C'est surtout la formulation de la statistique qui s'est révélée fausse. « Sous les coups de son conjoint ». Ça me faisait penser qu'il s'agissait de femmes battues dont la tête avait un jour heurté plus violemment le carrelage de la cuisine ou dont le conjoint n'avait cette fois là pas voulu s'arrêter avant l'hémorragie mortelle. D'ailleurs, ce genre de campagne de sensibilisation véhicule le même stéréotype.

En réalité, ce n’est pas une gifle ou un coup de pied qui aurait malencontreusement entraîné la mort. L’homicide involontaire est l’exception, il représente moins de 10% des cas. Bien sûr, avant la mise à mort, il y a souvent eu des violences mais ces femmes ne meurent pas de coups. Elles meurent parce qu’on a décidé de les tuer. Dans plus de 90% des cas, il y a volonté de tuer. Pénalement ce sont des meurtres - parfois même avec préméditation, ce qu’englobe l’assassinat. En France en 2017, on tue sa femme en général de deux façons : on la plante au couteau ou on lui tire dessus avec une arme à feu, souvent un fusil de chasse.

Jean-Pierre, 58 ans, a choisi un autre mode : il a attendu que son ex compagne, Nicole, 47 ans, sorte d’une supérette et il lui a foncé dessus en voiture. Le mari de Doris, 60 ans, a choisi la batte de base-ball. Après 33 ans de mariage, il la soupçonnait d’infidélité. C’était en janvier dernier. En mars, Frédéric, 86 ans, atteint d’Alzheimer a tué Marcelle, 90 ans, à coups de casserole. Il a déclaré « elle a ce qu’elle mérite. Je l’ai fracassée ». Le 12 juin dernier, c’était l’anniversaire d’Émilie, 34 ans. Son mari dont elle venait de se séparer, Guillaume, 37 ans, mécanicien, lui a ligoté les chevilles et les poignets sur les rails d’un TGV Paris/Nantes. D’après l’autopsie, elle était vivante au moment du passage du train. En mai, avec le calvaire de Marion, 41 ans, j’ai découvert la qualification légale de « viol ayant entraîné la mort ».

Des femmes que l’on les croise tous les jours

Je me trompais donc sur la nature du phénomène mais également sur son ampleur. Ces femmes tuées par leurs conjoints représentent chaque année environ 20% de ce que le ministère de l’intérieur appelle « les atteintes à la vie ». À ce titre, l’effet de liste est glaçant. Ce n’est pas une femme qui meurt tous les trois jours. Cette année, c’est Marion, Noémie, Marcelle, Kelly, Fatima, Jennifer, Rita, Stéphanie, Sylvie, Catherine, Marie-Rose, Hélène, Julie, Blandine. Elles ont tous les âges, de 19 à 90 ans. Elles sont secrétaire, aide-soignante, assistante maternelle, conductrice de car, patronne de bistrot, agricultrice, employée municipale, groom, serveuse.

Leur redonner ne serait-ce que quelques lignes d’existence, un âge, une profession, une situation familiale, c’est comprendre qu’on les croise tous les jours, c’est aussi percevoir les ondes de choc de leur décès, au premier rang desquels les enfants qui se sont retrouvés orphelins depuis janvier.

J’ai été bouleversée par deux annonces d’enterrement qui avaient été rédigées par les enfants, adultes, d’un couple de retraités. Leur père a tué leur mère puis s’est suicidé. Ils ont publié deux avis différents, les enterrements n’avaient pas lieu le même jour. Il n’était fait aucune mention des circonstances particulières de ces décès. Mais pour leur père, ils avaient ajouté la mention « pas de couronne ni de fleurs ».

Qui et où ?

En général, on tue sa femme chez elle. Parfois en présence des enfants. Elle avait 35 ans. Elle avait trois enfants de 11, 8 et 5 ans. Les deux petits jouaient ailleurs mais l’aîné était là, dans la cuisine, quand son père, 43 ans, a poignardé sa mère de 24 coups de couteau, principalement au visage et dans le cou. L’enfant s’est interposé et a été blessé. Il a réussi à appeler les secours. Elle était aidée depuis 2014 par l’association SOS femmes 49. En novembre 2015, elle avait déposé une plainte pour menace de mort qui avait été classée sans suite après enquête et confrontation des deux parties. En novembre 2016, elle avait entamé une procédure de divorce. C’était près d’Angers en avril dernier.

Plus rarement, le meurtre a lieu devant le lieu de travail de la femme. C’est ce qui est arrivé à Rita,

58 ans, conductrice de cars. Son ex-compagnon lui a tiré dessus un matin devant son entreprise. Djeneba, 37 ans, venait de déposer ses enfants à la crèche et à l'école. Elle arrivait dans l'exploitation de bovins où elle travaillait. Son ex-mari (elle avait entamé la procédure de divorce) l'attendait et lui a tiré dessus au fusil de chasse. Stéphanie, 30 ans, sortait de la mutuelle dans laquelle elle travaillait. Il était 18h30. Un homme avec qui elle avait refusé de sortir l'attendait pour la kidnapper mais elle ne s'est pas laissée faire. Il l'a abattue dans la rue avec son fusil à pompe.

Parfois, la femme s'est vue contrainte de passer chez son ex. Elle n'en ressort pas vivante. C'est ce qui est arrivé à Karen, 37 ans, caissière. Elle venait déposer sa fille chez son ex. Il l'a poignardée. Kelly, 20 ans, venait récupérer des bricoles chez Steven. Il l'a poignardée. Cathy, 43 ans, a été étranglée en venant chercher des affaires.

Sur cette question du lieu, pensons à Sandra, 39 ans. Elle venait de quitter son compagnon du moment. Ce jour-là, elle était en voiture pour aller chercher son fils à 11h30 à son école élémentaire pour la pause déjeuner. Elle arrivait sur le parking à côté de l'école quand son ex, lui aussi en voiture, lui a foncée dessus et a embouti son véhicule. Elle est sortie de voiture, paniquée. Il l'a rejointe et l'a poignardée devant les portes de l'école. Des parents ont tenté de s'interposer, en vain. C'était en janvier en Seine-et-Marne, à côté de Fontainebleau.

Toutes les catégories sociaux-professionnelles sont représentées. Tuer sa femme est un acte très bien partagé dans la société. Quel point commun entre un trader de 45 ans et un carrossier de 50 ans ? En 2017, les vies de Franck et Claude ont pris le même tournant. Ancien élève de HEC, Franck travaillait dans la haute-finance, il avait même sa fiche sur le site du magazine Challenges. Il a tué sa femme, Sandrine, orthophoniste, avec qui il avait deux enfants, parce qu'elle venait de le quitter. Il s'est pendu en détention quelques jours plus tard. Claude était carrossier. Sylvie, 47 ans, aide à domicile, venait de le quitter, il l'a abattue avec son fusil de chasse puis s'est pendu.

Un autre point commun à nombre de ces affaires c'est le suicide du meurtrier.

Féminicide ?

Quand on prend chaque cas de façon indépendante, on peut y voir un moment de psychose avec en arrière-fond une histoire compliquée. C'est-à-dire des histoires individuelles et privées.

C'est seulement quand on fait la liste, quand on lit à la suite ces histoires qu'on est frappé par leurs points communs dont le principal : ce sont des hommes qui ont tué des femmes. Plus précisément qui ont tué celles qu'ils pensaient devoir être leurs femmes pour toujours. C'est l'accumulation qui fait prendre conscience de l'ampleur du phénomène et de ce sur quoi il repose, en-dehors de la pathologie. Il y a également des femmes atteintes de troubles psychiatriques, pourtant elles assassinent nettement moins souvent leur conjoint. Les femmes représentent 85% des victimes dans les couples et dans près de la moitié des cas où elles tuent leur compagnon, elles étaient victimes de violence de sa part. La folie, longue ou passagère, ne s'affranchit pas des règles du genre, ni des constructions sociales. Elle ne balaye pas tout sur son passage. Au contraire, elle révèle les biais les plus sombres de notre société.

Est-ce qu'en France, en 2017, on peut mourir parce qu'on est une femme ? La réponse est oui, sans hésitation

Est-ce qu'en France, en 2017, on peut mourir parce qu'on est une femme ? La réponse est oui, sans hésitation. On meurt parce qu'on est une femme et qu'on a voulu être libre. D'ailleurs, les journaux parlent désormais moins de drame passionnel que de « drame de la séparation ». Dans la majorité de

ces cas, la femme venait de quitter le conjoint ou en tout cas d'en exprimer le désir. Une décision qui était une déclaration de liberté intolérable pour l'homme qui estimait qu'elle lui appartenait. Il la préfère morte plutôt que libre. Dans d'autres cas, la liberté ce n'était pas la séparation mais simplement refuser un rapport sexuel, ou l'avoir peut-être trompé.

Parfois, le motif est encore plus ténu, ou plus clair. À Toulouse, Georges, âgé de 93 ans, était atteint d'un cancer à un stade avancé, incurable. Il a décidé qu'il ne laisserait pas Danièle, 72 ans, lui survivre. Ils étaient mariés depuis 36 ans. Danièle fréquentait depuis un an une association d'aide aux femmes, l'Apiaf. L'association a expliqué qu'elle avait pris conscience de la violence de son mari qui la tenait enfermée au maximum mais qu'elle ne souhaitait pas le quitter. Elle disait que c'était un homme très vieux, pas dangereux. Il l'a tuée avec une arme de poing avant de se suicider.

Fait divers ?

Il y a fort à parier que vous n'avez pas entendu parler de ces affaires dans les médias nationaux, hormis un entrefilet sur un site quand l'affaire permet un titre racoleur comme « il tue sa femme à coups de casseroles ». Une simple anecdote. Il faut sortir ces affaires de la case « faits divers ». Un meurtre antisémite, raciste ou homophobe n'est pas un fait divers. Ce qui nous induit en erreur en l'occurrence, c'est qu'il y a une relation particulière entre la victime et l'assassin. Ces hommes ne tuent pas toutes les femmes. Ils tuent les leurs. Mais ils les tuent parce que ce sont des femmes et qu'ils sont des hommes. Autrement dit parce qu'ils croient encore à la possession des unes par les autres. Donc ils refusent à ces femmes leurs droits d'êtres humains libres. En cela, ils rejoignent les crimes de discrimination. Tous disent la supériorité de quelques uns.

Ce n'est pas de l'actualité régionale, c'est un problème national. Ces affaires devraient donc être relayées dans les médias nationaux. Choisir de ne pas traiter ces féminicides, c'est choisir une vision du monde. C'est dire que les violences faites aux femmes sont un sujet négligeable. Pour que cela devienne le problème de tous, les médias ont également une responsabilité. Ils doivent s'emparer du sujet. Ne plus parler de « mourir sous les coups » mais d'être tuées. C'est dans cette optique que le terme « féminicide » est de plus en plus employé. Pénalement, le fait de tuer sa conjointe est déjà une circonstance aggravante depuis 1994. En fait, l'introduction de ce terme sert avant tout à faire prendre conscience de la violence structurelle dont les femmes sont victimes. Parce que c'est une certaine vision de la femme, une vision machiste et misogyne qui est derrière ces gestes. Pour combattre une violence, il faut pouvoir la nommer.

On ne peut plus se contenter d'une journée pour l'élimination de la violence contre les femmes [2] parce que demain ou après-demain, un autre prénom rejoindra la liste des mortes. Pour en parler, il faut un *work in progress*, un travail en continu. Sur le site de *Libé*, j'ai un espace où je poste les nécrologies de ces femmes mortes depuis janvier. C'est un insignifiant funérarium mais c'est aussi un espace pour aller voir et se convaincre que oui, ça continue. Ca s'appelle déjàmortes.

Titiou Lecoq

P.-S.

* « En France, on meurt parce qu'on est une femme ». Slate. 23.06.2017 - 11 h 08, mis à jour le 23.06.2017 à 11 h 52 :

http://www.slate.fr/story/147429/mourir-parce-quon-est-une-femme

---

Notes

[1] http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/publications/droits-des-femmes/lutte-contre-les-violences/morts-violente-au-sein-du-couple/

[2] http://lesculottees.blog.lemonde.fr/2016/02/01/les-mariposas-soeurs-rebelles/